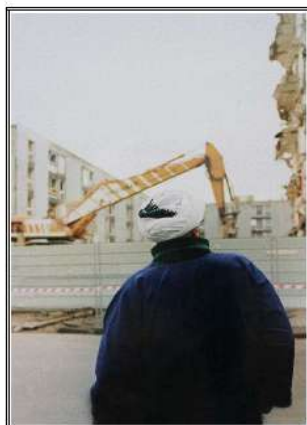




Contrat Urbain de Cohésion Sociale de BLOIS



2007 - 2009

SOMMAIRE

PROJET URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

- 1. Diagnostic..... p.3
- 2. Les enjeux pour un développement équilibré des quartiers nord au sein de l'agglomération..... p.7

PROGRAMMES D' ACTIONS

« HABITAT ET CADRE DE VIE »

- 1. Diagnostic territorial.....p.9
- 2. Priorités d'actions..... p.10

« EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

- 1. Diagnostic territorial.....p.12
- 2. Priorités d'actions..... p.14

« RÉUSSITE ÉDUCATIVE-PARENTALITE »

- 1. Diagnostic territorial.....p.16
- 2. Priorités d'actions..... p.18

« SANTÉ »

- 1. Diagnostic territorial.....p.20
- 2. Priorités d'actions..... p.21

« CITOYENNETÉ / PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »

Citoyenneté

- 1. Diagnostic territorial : p.23
- 2. Priorités d'actions..... p.24

Prévention de la délinquance, accès aux droits, aide aux victimes

- 1. Diagnostic territorial : p.27
- 2. Priorités d'actions..... p.29

ENGAGEMENTS FINANCIERS..... p.31

MODALITES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION..... p.34

DUREE DU CONTRAT..... p.38

GLOSSAIRE..... P. 40

Ce document a été réalisé avec la collaboration du Cabinet ALTHING - 15 rue Claude Tillier - 75012 PARIS

PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

Depuis plusieurs années, diverses actions ont été engagées envers des quartiers présentant des risques de fragilité sociale, tels les quartiers Nord de Blois, dans lesquels vit un blésois sur trois.

La contractualisation de ces actions de nature partenariale s'est traduite par l'élaboration du Contrat de Ville du Blaisois signé en avril 2000, complété en décembre 2000 et décembre 2001 par deux avenants s'appuyant sur le dispositif de Grand Projet de Ville, intégrant le développement d'une gestion urbaine de proximité.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2006.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) constitue le nouveau cadre contractuel d'engagement de l'Etat dans la politique de la ville. Afin de poursuivre la démarche engagée, compte tenu des enjeux conséquents de développement social et urbain, la ville de Blois souhaite se doter d'un CUCS.

Dans sa délibération du 24 novembre 2006, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Blois affirme, parmi ses compétences obligatoires, la politique de la ville et l'intérêt communautaire concernant les dispositifs contractuels de développement urbain.

L'objectif soutenu par la politique de la ville mise en oeuvre consiste à désenclaver les quartiers Nord de Blois afin de les intégrer pleinement dans une dynamique d'agglomération, et par là même d'affirmer le principe d'égalité des chances.

Le projet urbain de cohésion sociale a pour objet de présenter la situation des quartiers Nord (*Bégon, Croix-Chevalier, Kennedy, Coty*), territoire prioritaire du CUCS, au regard de la ville de Blois et de son agglomération, afin de définir les enjeux majeurs constitutifs de son développement social et urbain.

La méthodologie utilisée consiste à mettre en cohérence les différentes échelles territoriales avec les axes stratégiques d'actions. Cette adéquation permet d'identifier avec pertinence les actions qui pourront cibler spécifiquement un territoire prioritaire et ses habitants ou un ensemble territorial plus vaste et une population plus étendue.

La mixité urbaine et sociale recherchée ne saurait en effet être atteinte par la mise en place de politiques se limitant aux seules frontières d'un territoire.

1. DIAGNOSTIC.

Présentation de l'agglomération blésoise.

L'agglomération blésoise regroupe 26 communes, soit une population de 91775 habitants, dont 51,8 % habitent la ville de Blois. Selon le recensement de 2004, la ville de Blois a connu une légère baisse démographique de 1,6 % entre la période 1999 et 2004, soit un solde démographique négatif de 785 habitants. Parallèlement à cette diminution, un accroissement du nombre de logements est constaté.

Les quartiers nord, un territoire nettement distinct dans l'agglomération et la ville de Blois.

☐ Un poids démographique conséquent.

Les quartiers Nord comptabilisent 14 378 habitants, soit 29,3 % de la population blésoise, ce qui correspond à 15,6 % de l'ensemble de l'agglomération¹. Ils sont composés de quatre secteurs distincts. Le poids démographique de ce territoire implique une analyse et une réflexion spécifique.

Ils se distinguent également par la jeunesse de leur population, 33,1 % des habitants ayant alors moins de vingt ans.

☐ La place importante des étrangers et des familles monoparentales.

Il ne s'agit pas ici de stigmatiser une catégorie de population mais bien de prendre en compte des spécificités propres à ces territoires en fonction du reste de la ville, afin d'adapter au mieux les réponses à apporter localement. En 1999, les quartiers Nord se caractérisaient par un taux élevé d'étrangers, soit 20,8 % alors que le taux est de 8,6 % sur l'ensemble de la commune.

Le pourcentage de familles monoparentales parmi les ménages en 1999 était, quant à lui, de 16,9 % contre 9,8 % sur la ville.

☐ Un territoire clairement identifié sur le plan urbain et social.

Les quartiers Nord de Blois sont confrontés à l'ancienneté de l'habitat, ce territoire ayant été bâti voici plus de trente ans. Sur ce même secteur sont constatés une concentration de personnes fragilisées et divers dysfonctionnements urbains qui ont contribué à favoriser la spécialisation de ce territoire, à savoir une prédominance de l'habitat collectif et des statuts d'occupation de type Habitat à Loyer Modéré (HLM).

La mise en œuvre du Grand Projet de Ville (GPV), puis du Projet de Rénovation Urbaine (PRU), constitue un levier majeur pour dynamiser le développement social et urbain de ces quartiers et les intégrer à l'échelle de l'agglomération.

☐ Un enclavement toujours visible.

Malgré les réalisations effectuées dans le cadre du GPV et du PRU le territoire souffre toujours d'un enclavement urbain. Son rattachement au quartier de la gare, le traitement des voies routières dont certaines d'entre elles, comme l'avenue de l'Europe, représentent toujours des frontières urbaines, et son accessibilité en matière de transports en commun constituent des axes de progrès.

¹Source : Insee RGP 1999 - Sig ville.

❑ Une mixité sociale qui reste à promouvoir.

Les effets du PRU sur la composition sociale du territoire sont encore très faibles. La promotion de la mixité sociale, dont le levier principal dans le cadre de ce projet est l'habitat, doit également être recherchée aux différents moments de la vie des populations. Par conséquent, il convient d'engager une réflexion portant sur les échanges entre les quartiers et l'accessibilité, à travers la culture et les transports et surtout l'école, premier lieu d'apprentissage de la différence. Le devenir du Collège Rabelais constitue en soi un enjeu d'avenir en ce domaine, tout comme la réflexion sur la carte scolaire.

Une situation en matière de délinquance qui s'est améliorée depuis 2000 sur Blois.

La signature d'un Contrat Local de Sécurité (CLS) en 2005 et la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dès 2002, ont permis de réaffirmer la nécessité du partenariat local dans le traitement de la délinquance.

❑ La délinquance générale et les mineurs mis en cause.

Pour la période 1998 - 2005, malgré une croissance la dernière année, une baisse générale de la délinquance est constatée sur la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) de Blois. 5 460 faits sont relevés en 1998 et 4 113 en 2004, soit une diminution de 25 %. Sur la même période, le taux de criminalité passe de 93,08 ‰ à 69,23 ‰.

Le pourcentage de mineurs mis en cause enregistre quant à lui une diminution constante pour la période considérée, passant de 37,5 % à 19,6 %. Il s'agit du taux le plus faible en huit ans.

❑ La Délinquance de Voie Publique.

Parallèlement à cela, la Délinquance de Voie Publique (DVP) connaît la même évolution. La part de la DVP dans la délinquance générale demeure nettement inférieure à celle de 1998, avec des taux respectifs de 72 % et 45,4 %. Considérant que la DVP contribue fortement à alimenter le sentiment d'insécurité et par conséquent, à se répercuter négativement sur le lien social, on peut estimer que la situation en terme de ressenti de l'insécurité à Blois a connu une nette amélioration. Les quartiers Nord ont également bénéficié de cette évolution favorable.

Des retards en matière économique et d'accès à l'emploi qui ne se sont pas atténués de manière significative depuis 1999.

La situation du chômage dans les quartiers Nord, dont le taux s'élevait à 30,1 % en 1999, témoignait d'une très nette distinction entre ce territoire et le reste de la commune. Ce constat s'est confirmé par la suite, ainsi en 2005 le chômage qui touche particulièrement les jeunes a légèrement augmenté sur ce territoire tandis qu'il diminuait dans l'ensemble du département. La mise en place d'un Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), suspendu fin 2006, d'une Zone Franche Urbaine (ZFU) et la présence de diverses structures visant à l'insertion des publics, telles que mission locale ou régie de quartier, ont contribué à lutter contre les différences précitées.

Néanmoins, en 2006, la situation en matière d'emploi demeure problématique en termes d'écart entre les quartiers Nord et le reste de l'agglomération. En effet, alors qu'une importante baisse est enregistrée dans le département de Loir-et-Cher entre janvier 2005 et janvier 2006, à hauteur de 8,9 %, le taux de chômage augmente de 1,5 % sur ce territoire. Les quartiers Nord regroupent à eux seuls 59,9 % des demandeurs d'emploi de la communauté d'agglomération, soit 2 573 personnes².

Des problématiques sociales toujours prégnantes.

Malgré les efforts engagés à travers les dispositifs mis en œuvre par la ville de Blois et l'ensemble des acteurs locaux, les habitants des quartiers demeurent confrontés à des problématiques sociales lourdes, liées à une multitude de facteurs : logement, cadre de vie, situation familiale, situation financière, isolement etc. Ces difficultés sont particulièrement accrues dans le quartier Kennedy, qui nécessite un effort particulier.

Or, le CUCS, à travers l'approche globale proposée, doit constituer un cadre de mise en œuvre d'une politique volontariste intervenant sur les différents champs de la vie quotidienne des populations, en vue de promouvoir le développement général des territoires et l'égalité des chances.

Des efforts à poursuivre dans le domaine éducatif et de la jeunesse.

La ville de Blois est dynamique dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse. Elle s'est ainsi dotée d'un Contrat Temps Libre (CTL) et d'un contrat enfance qui ont permis d'améliorer la lisibilité de la politique menée à l'égard de l'enfance. Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) permet de développer les actions d'accompagnement à la scolarité sur le temps périscolaire.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) vise à apporter une réponse globale aux problématiques tant de l'enfant que de l'adolescent, par le biais d'actions individuelles ou collectives, au sein des quartiers en difficulté. Il ne constitue donc pas une politique éducative à l'échelle de la commune.

Ainsi, malgré les efforts déployés, la ville de Blois ne dispose pas d'une politique éducative pleinement adaptée aux enjeux locaux. L'actuelle élaboration d'un Projet Educatif Local (PEL) devrait constituer une plus value en la matière. En outre, la politique d'animation enfance/jeunesse constitue un autre axe de progrès en vue d'aboutir à un projet à la hauteur des enjeux en ce domaine. Il serait nécessaire pour cela qu'elle se développe autour de deux axes structurants que sont la mixité des publics et la démarche de projet au sein des équipes qui interviennent sur le sujet.

² Il est important de noter ici que selon les sources issues de l'Observatoire du Loir et Cher, le périmètre d'étude présenté correspond à celui de la ZUS. Or, 18 399 habitants sont comptabilisés en 1 999 contre 14 378 pour le même périmètre par l'Insee. Les données présentées n'ont donc pas valeur comparative ici.

Un patrimoine culturel et historique riche et diversifié.

La ville de Blois bénéficie d'un patrimoine culturel et historique de grande importance. Celui-ci est constitué de monuments de renom national comme le Château de Blois, mais aussi d'infrastructures permettant d'accueillir des événements d'envergure nationale. La richesse culturelle des quartiers Nord constitue également un atout majeur pour ce territoire. Les échanges qui pourront être favorisés entre les cultures et les territoires dans le cadre du CUCS seront également constitutifs de la cohésion sociale.

2. LES ENJEUX POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES QUARTIERS NORD AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION.

La mise en place des outils du désenclavement des quartiers nécessite une articulation entre les différents dispositifs contractuels, notamment le Projet de Rénovation Urbaine, le Programme Local de l'Habitat et la Gestion Urbaine de Proximité, la convention d'application territoriale de la Zone Franche Urbaine, articulation prise en compte au sein du présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

2.1. Offrir à chaque habitant les moyens d'être citoyen et acteur de l'évolution urbaine de son quartier.

Le Projet de rénovation urbaine en cours de réalisation est un élément déterminant de l'évolution de la ville de Blois.

Cette opération qui va impacter le fonctionnement global de la ville représente le point de démarrage d'une nouvelle approche territoriale dont l'une des composantes peut correspondre à la rencontre régulière entre les habitants et les élus.

L'évolution des quartiers Nord de Blois devra appréhender la dimension de la participation des habitants. Les projets seront conduits en concertation avec eux dans la mesure du possible, cette concertation constituant le premier pas vers l'acceptation du territoire, ses changements et ceux induits sur les usages et les modes de vie.

2.2. Contribuer à la mixité urbaine et sociale et à la qualité de vie

L'opération de rénovation urbaine constitue aussi l'occasion d'un approfondissement du partenariat avec les bailleurs sociaux et les services compétents en matière d'attribution de logements qui contribue à favoriser la mixité urbaine et sociale à la faveur de l'occupation progressive des immeubles.

Le développement de la gestion urbaine de proximité vise à permettre l'amélioration de la qualité du cadre de vie. La nouvelle convention de GUP sera évaluée et actualisée, en articulation avec le PRU, en identifiant les points faibles et les points forts et en travaillant collégalement à la définition de nouveaux objectifs. Les

premiers éléments de diagnostic font état d'une réflexion nécessaire sur la gestion des espaces publics et privés, notamment au regard des projets de résidentialisation dans le cadre du PRU.

2.3. Promouvoir une politique des transports adaptée aux enjeux de mobilité et d'accessibilité

Il s'agit de favoriser les flux et les échanges entre les quartiers Nord, la commune, l'agglomération.

Une attention particulière doit être portée sur la politique des transports dans la perspective d'un désenclavement des quartiers Nord. Cette politique est importante comme enjeu de mobilité et d'accessibilité et facteur de levier en matière d'insertion socio-professionnelle.

2.4. Lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité des chances.

La lutte contre les discriminations et les exclusions sous toutes leurs formes, la promotion de l'égalité des chances sont désormais des priorités nationales. La création de la HALDE (Haute Autorité contre les Discriminations et pour l'Égalité) est significative de cette volonté.

Ces objectifs de nature transversale, à l'instar de l'insertion des jeunes, seront pris en compte dans l'ensemble des actions du CUCS déclinées ci-après selon les cinq thématiques prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion sociale qui sont :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique
- la réussite éducative et la parentalité
- la santé
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

L'objectif général est bien de promouvoir à travers ce contrat une politique globale de développement des quartiers Nord de Blois : Bégon, Croix-Chevalier, Kennedy, Coty, territoire prioritaire du CUCS, afin de lutter contre la spécialisation de ce territoire sur le plan urbain et social.

Enfin, une attention particulière sera accordée au développement des quartiers Quinière, Cornillettes et Vienne, placés en vigilance dans le cadre du précédent dispositif contractuel.

PROGRAMME D' ACTIONS PAR THEMATIQUE

Décliné par thématique à partir d'éléments de constat et en fonction des objectifs précités, ce programme souligne la nécessité de mobiliser les moyens spécifiques de la politique de la ville des différents partenaires sur le territoire prioritaire des quartiers Nord, mais surtout les possibilités d'intervention au titre du droit commun. Il vise à créer une véritable synergie en faveur des quartiers en difficulté en définissant les orientations d'intervention prioritaires.

Cette approche par thèmes d'orientations prioritaires n'est pas exclusive d'initiatives complémentaires susceptibles d'intervenir en fonction des besoins.

Par ailleurs, la prise en compte des préoccupations d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances sera sous-tendue dans l'ensemble des actions envisagées.

HABITAT ET CADRE DE VIE

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1. Un quartier encore marqué par son caractère spécifique dans l'agglomération blésoise.

La mise en œuvre du PRU, dans le prolongement du GPV, constitue un levier majeur en matière de restructuration urbaine profonde des quartiers Nord et de désenclavement.

A l'heure actuelle, 487 logements ont été démolis, et 169 sont en voie de démolition, soit 61 % du total de 1060 démolitions prévues. Le périmètre de la ZAC Croix Chevalier va constituer le site d'envergure en matière de reconstructions, avec le développement d'un habitat individuel. Parallèlement à ces opérations, des aménagements divers sont prévus et ont déjà été engagés dans le cadre de résidentialisations et de réhabilitations, dans un souci d'amélioration du cadre de vie. L'ensemble de ces opérations vise à transformer radicalement la physionomie du quartier, mais également à en modifier la composition sociale. Les relogements ont concerné essentiellement des trajectoires résidentielles internes au quartier, afin de combler la vacance jusqu'alors particulièrement élevée. Le projet entre désormais dans une nouvelle phase, qui va impliquer une politique offensive de relogement et d'accompagnement, mais également d'accueil des nouveaux ménages. Les effets du PRU sur la composition sociale du territoire sont donc à ce jour très limités.

1.2. Un taux de relogement essentiellement sur site à la fin 2006.

Les opérations du PRU en sont encore à leurs prémices en terme d'impact sur la composition sociale du territoire. En juillet 2006, le taux de relogement était de 75 % sur site (principalement sur le secteur Croix Chevalier). Le taux de personnes relogées sur l'Agglomération s'élève quant à lui à 1,7 %.

L'enjeu à venir porte sur le relogement qui devrait impliquer une politique de peuplement liée à celle de l'habitat et déclinée à l'échelle de l'agglomération.

1.3. Un cadre de vie qui souffre de nuisances environnementales importantes.

En 1999, une convention de gestion urbaine de proximité a été signée. Elle porte principalement sur les problématiques d'entretien des halls d'immeuble et des espaces publics, de propreté, de salubrité et de nuisances environnementales générées par les marchés. En 2004, dans le cadre du Contrat de Ville, un bilan a été établi. Celui-ci se répartissait entre quatre thématiques : la gestion des déchets ménagers ; l'entretien des espaces extérieurs ; la salubrité des marchés ; l'information et la sensibilisation des habitants.

Les nuisances environnementales ainsi produites sont en partie le fait de résidents et également liées à la présence des marchés, à l'issue desquels des déchets sont laissés sur place. Actuellement, les dépôts sauvages restent une problématique majeure. Ils dévalorisent le cadre de vie et l'image de ces quartiers.

2. PRIORITES D'ACTIONS.

Objectifs généraux : Améliorer le cadre de vie ; Parvenir au désenclavement des quartiers Nord ; Promouvoir la mixité sociale.

Indicateurs de suivi : réalisation du Projet de Rénovation Urbaine ; adéquation avec le Programme Local de l'Habitat ; évolution des interventions de l'équipe de Gestion urbaine de proximité.

❑ 2.1. Garantir une répartition équilibrée de l'habitat à l'échelle de l'agglomération.

➡ Objectif - PRU : Aboutir à un meilleur équilibre de l'offre en logements dans les quartiers Nord.

Programme d'action : le PRU constitue la déclinaison opérationnelle de cet objectif et des résultats escomptés.

➡ Objectif- PLH : Aboutir à une répartition équilibrée de l'habitat sur l'agglomération.

Programme d'action : le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé le 10/11/2006 par le conseil de la communauté d'agglomération de Blois. L'objectif sera atteint par la mise en œuvre de ce programme, désormais opérationnel.

➡ Objectif - : Promouvoir une politique de peuplement adaptée à des objectifs de mixité sociale.

Il convient de mettre en cohérence le PRU et le PLH afin d'aboutir à une véritable politique d'équilibre en matière d'habitat et de peuplement, dans un objectif plus large de mixité sociale et intergénérationnelle.

❑ **2.2. Garantir l'accompagnement des habitants dans le cadre du relogement ; accompagner la démarche du PRU.**

➤ **Objectif** : Renforcer le partenariat autour des relogements.

Moyen : évolution du protocole mis en place dans le cadre du Grand Projet de Ville ; méthodologies communes aux acteurs.

Indicateurs de résultat : indice de satisfaction des habitants, nombre de relogements sur site, sur Blois, sur l'agglomération.

➤ **Objectif** : Assurer l'information et la communication auprès des habitants.

Moyens : Expositions - maquettes ; affichage ; Relais d'Informations et d'Echanges (RIE) ; réunions publiques ; site internet de la ville ; comités de quartiers ; enquêtes auprès des habitants.

Indicateurs de résultats : nombre d'actions d'informations menées ; nombre d'habitants présents ou touchés.

❑ **2.3. Valoriser le cadre de vie du territoire par la gestion des nuisances et la sensibilisation des habitants.**

La Gestion urbaine de proximité (GUP) constitue le volet opérationnel du CUCS sur le plan de l'amélioration du cadre de vie. Elle est en cours de redéfinition. Une évaluation de la précédente convention sera menée et une nouvelle convention-cadre sera élaborée. Ce travail débutera dans les prochains mois. D'ores-et-déjà certains points nécessitent une attention particulière : une réflexion sur la gestion des espaces privés et publics, la collecte et le traitement des déchets, une sensibilisation aux questions de développement durable. La détermination de nouveaux objectifs se fera en commun avec les partenaires, les prestataires et les habitants.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.

1.1. Une offre immobilière en Zone Franche Urbaine (ZFU) encore limitée.

□ Des résultats prometteurs en matière de développement économique et d'emploi.

L'année 2005 a été meilleure que l'année 2004 pour la ZFU grâce à une croissance de la demande d'installations qui a abouti à la création du village d'entreprises de Bégon, avec 1700 m2 de bureaux mais également les 880 m2 d'ateliers disponibles. Le seuil des 200 entreprises a été atteint, pour un total de 340 emplois créés dont 62 personnes issues de la ZUS. Une hausse des porteurs de projet est également relevée entre 2004 et 2005.

□ Une offre immobilière qui demeure limitée.

Toutefois, l'offre immobilière reste limitée avec des projets en prévision pour 2008/2009 comme la récupération pour rénovation de l'ancienne poste (conditionnée par le départ de cet établissement vers ses sites de redéploiement), la reconversion du terrain de bicross et la parcelle de la rue Duguay-Trouin appartenant à l'évêché. L'année 2007 sera donc une année de stabilisation.

1.2. La question toujours centrale de l'emploi en 2006.

□ La situation en terme de chômage est particulièrement problématique.

En 1999, le taux de chômage dans les quartiers Nord s'élevait à 30,1 % contre 16,3 % à Blois et touchait particulièrement les 15-24 ans.

Cette accentuation dans le territoire concerné par le CUCS est toujours présente en 2005-2006 : le chômage a légèrement augmenté sur le territoire alors qu'il a fortement diminué en Loir-et-Cher. Une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi est constatée, qui touche particulièrement le secteur du bâtiment et des travaux publics, celui-ci connaissant une hausse de 20 % des offres d'emploi non pourvues.

□ Une population étrangère particulièrement touchée en 2005 - 2006.

La population de nationalité étrangère, dont le taux de demandeurs d'emploi est de 39 %, contre 8 % dans l'agglomération, est elle aussi fortement touchée. La hausse du chômage enregistrée entre janvier 2005 et 2006 sur les quartiers Nord s'explique d'ailleurs par la très brutale augmentation des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère, qui s'est élevée à + 14,2 %.

□ Des freins à l'emploi plus marqués sur les quartiers Nord : qualification, mobilité, structure familiale.

En 2006, on constate que plus d'un chômeur sur 2, habitant les quartiers Nord, n'a pas de qualification, contre 1 sur 3 dans le reste de l'agglomération. La question de la mobilité se pose également de manière forte, puisque 41 % des chômeurs des quartiers Nord ne disposent d'aucun moyen de locomotion. La question des structures familiales peut également constituer une problématique dans l'accès à l'emploi, ce qui est notamment le cas pour les chefs de familles monoparentales, dont la présence sur les quartiers Nord est importante. Les difficultés liées à la garde d'enfants peuvent à ce titre constituer un facteur supplémentaire en termes de frein à l'emploi, ainsi que le défaut de maîtrise de la langue pour les personnes d'origine étrangère.

□ Les bénéficiaires du RMI : une hausse plus prononcée pour les femmes.

En 2006, le service social du Conseil Général du Loir-et-Cher comptabilise 2 050 bénéficiaires de Revenu Minimum d'Insertion (RMI), à Blois dont 55 % résident dans les quartiers nord.

En outre, une augmentation de 16,6 % du nombre de demandeurs d'emplois inscrits au RMI dans les quartiers Nord est constatée. Elle n'est que de 2 % dans l'agglomération. Cette hausse atteint davantage les femmes (+ 26 %), que les hommes (+ 10 %).

□ La charte locale de l'insertion du PRU : une mise en œuvre difficile.

Une charte locale de l'insertion PRU a été signée le 17 mars 2006. Elle prévoit des outils et des modalités communes à l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Le faible nombre de travaux programmés en 2006, qui comptent beaucoup de démolitions et peu de chantiers de construction, a conduit à mobiliser principalement certaines structures d'insertion par l'activité économique afin de répondre à la charte. C'est seulement à partir de 2007 avec le démarrage de nombreux chantiers de construction qu'il deviendra nécessaire de déployer des moyens supplémentaires.

Cependant, pour dépasser les approches cloisonnées et renforcer la lisibilité, il convient de développer la communication entre l'équipe PRU et les personnes chargées de l'application de la charte.

Cela devrait permettre de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi en anticipant les besoins de formation.

2. PRIORITES D' ACTIONS.

Objectif général : Réduire les écarts territoriaux en matière d'accès à l'emploi et de développement économique.

Indicateurs de suivi : évolution du taux de chômage ; évolution du nombre de créations d'emploi ; évolution des entreprises créées ; évolution du nombre de bénéficiaires du RMI.

❑ 2.1. Développer l'emploi dans le secteur marchand en soutenant et en accompagnant les créateurs de micros entreprises et en envisageant le recours au micro crédit.

➡ **Objectif :** Développer l'offre de locaux professionnels et leur accessibilité aux très petites entreprises.

Moyens : concertation avec les bailleurs sociaux afin de fournir des locaux à usage d'activités professionnelles ; mise en place de conditions préférentielles (absence de garantie exigée, loyers progressifs etc.).

Indicateurs de résultats : nombre de locaux négociés à usage professionnel ; augmentation de la surface immobilière de la ZFU.

➡ **Objectif :** Accompagner, coordonner et renforcer les aides aux créateurs d'entreprises.

Moyens : encouragement des organismes d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises à intervenir en ZFU ; Accompagnement spécifique des jeunes créateurs d'entreprise (maison de l'emploi).

Indicateurs : nombre de créations d'entreprises, notamment par des jeunes.

❑ 2.2. Rapprocher les offres d'emploi et les demandes d'emploi.

➡ **Objectif :** Animer et professionnaliser les réseaux de proximité.

Moyens : soutien aux entreprises ; communication sur les métiers, notamment le bâtiment et le tourisme .

Indicateur : nombre de rencontres interpartenaires.

➡ **Objectif :** Développer les qualifications et compétences professionnelles des demandeurs d'emploi.

Moyens : associations intermédiaires, Maison de l'Emploi, Mission Locale, développement de métiers partagés au sein d'un groupement d'employeurs, afin de mutualiser les besoins en matière administrative. La Maison de l'emploi doit regrouper l'ensemble des missions décrites.

Indicateurs de résultat : taux d'emploi en relation avec les offres, demandes dans le secteur bâtiment et tourisme, groupements d'employeur créés.

➤ **Objectif :** Lutter contre le chômage des jeunes

Moyens : Mission locale/Maison pour l'emploi ; accompagnement individuel dans les structures du service public pour l'emploi (préparation à l'entretien d'embauche, aide à la rédaction de CV, programmes de formation adaptés...) ; soutien à la création d'activités.

Indicateurs de résultat : évolution du nombre de jeunes de moins de 26 ans inscrits à l'ANPE ; évolution du niveau de formation et de qualification des jeunes demandeurs d'emploi ; nombre d'entreprises créées par le public jeune.

❑ **2.3. Préparer à l'emploi les publics exclus ou en voie d'exclusion.**

➤ **Objectif :** Développer les parcours individuels d'insertion par l'activité économique.

Moyens : ateliers et chantiers d'insertion ; actions de remobilisation sociale, dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : contrat d'Insertion dans la Vie Sociale, Service Civil Volontaire etc.

Indicateur : nombre de contrats ; nombre de bénéficiaires du Service Civil Volontaire.

➤ **Objectif :** Réduire les freins à l'emploi.

Moyens : dispositifs / actions en faveur de la mobilité ; prise en compte des problèmes de gardes d'enfants notamment pour le public féminin et les chefs de familles monoparentales.

- Travailler sur des populations cibles en matière de prévention et d'insertion : les familles monoparentales, les jeunes.

- Veiller à l'adaptation des formations pour les publics exclus ou en voie d'exclusion ; prendre en compte les besoins en termes d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme.

Indicateurs : évolution des publics suivis ; suivi des actions de formation.

❑ **2.4. Développer l'emploi des activités nouvelles dans le secteur non marchand en soutenant les chantiers d'insertion et autres moyens en ce sens en favorisant la création d'activités dans les quartiers Nord et les nouvelles formes d'emploi.**

➤ **Objectif :** Faciliter les projets de reconversion de friches, les projets de pépinières ou villages d'entreprises, notamment dans la ZFU.

Indicateurs de résultat : nombre d'implantations d'entreprises ; nombre d'emplois créés.

➤ **Objectif :** Accompagner les projets de création d'activités dans le domaine du tourisme et du bâtiment.

Indicateurs de résultat : évolution des locaux disponibles, nombre de créations d'entreprise dans le secteur du tourisme et du bâtiment.

➤ **Objectif :** Faciliter l'émergence de nouvelles formes d'emplois (couveuse, Groupement d'Entreprises, etc.) et la promotion des activités de l'Economie Sociale et Solidaire.

REUSSITE EDUCATIVE/PARENTALITE

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.

1.1. Des résultats scolaires en dessous du niveau départemental dans les Collèges Rabelais et Bégon pour l'année 2005-2006.

Les résultats aux évaluations de 6^{ème} de 2005 font état d'une réussite moindre pour ces deux établissements par rapport à la moyenne départementale.

Evaluations 6 ^{ème}	Collège Bégon	Collège Rabelais	Département
Français	56,9 %	52,6 %	63,4 %
Mathématiques	58,6 %	51,2 %	63,7 %

La réussite au Brevet des Collèges est elle aussi moindre pour ces deux collèges.

BEPC 2006	Collège Bégon	Collège Rabelais	Département
Taux de réussite	77,4 %	56,7 %	82,1 %

1.2. Les taux de redoublement en 6^{ème} et 3^{ème}.

Les taux de redoublement à l'issue des classes de 6^{ème} et de 3^{ème} sont en deçà du niveau départemental pour le Collège Rabelais, à la différence du Collège Bégon.

Taux de redoublement	Collège Bégon	Collège Rabelais	Département
Classe de 6 ^{ème}	1,04 %	10,85 %	6,37 %
Classe de 3 ^{ème}	1,56 %	7,63 %	4,07 %

1.3. Les ressources locales.

□ Les Réseaux « Ambition Réussite ».

L'Education Nationale a mis en place deux réseaux « ambition réussite » à la rentrée 2006 reprenant la géographie prioritaire des zones d'éducation prioritaire, dans la logique des réseaux d'éducation prioritaire.

□ Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

Les écoles élémentaires et les collèges de ces deux réseaux bénéficient d'un CLAS, qui permet la mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité à destination des élèves au sein de l'établissement, hors temps scolaire.

☐ Le dispositif 100 000 tuteurs/100 000 jeunes.

Une convention signée le 4 décembre 2006 entre l'ENIVL (école nationale d'ingénieurs du Val de Loire), les collèges Bégon et Rabelais et l'Etat permet d'organiser un tutorat par des étudiants ingénieurs au profit de collégiens issus des quartiers en difficulté.

☐ Le Programme de Réussite Educative (PRE).

En 2004, sur une période de 6 mois, une expérimentation de « veille éducative » a été mise en place. En 2005, la ville de Blois s'est portée candidate pour intégrer le dispositif du Programme de Réussite Educative. Une convention pluriannuelle a été signée le 1^{er} décembre 2006. Les actions concernent 220 enfants de 6 à 11 ans et 100 adolescents de 12 à 16 ans.

Ce programme a vocation à se développer à partir de 2007.

☐ L'action en faveur de la parentalité.

La question des parents constitue un enjeu majeur pour le parcours éducatif de l'enfant, tant dans la relation parent - enfant que dans la relation parent - école.

Plusieurs associations œuvrent à cet effet.

L'une d'entre elles constitue un lieu de première importance pour les parents d'enfants de moins de trois ans. Ce lieu d'accueil des parents et des enfants, d'écoute, de conseil permet de rompre l'isolement des jeunes parents et de repérer et orienter les personnes ayant des difficultés importantes.

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) développe et soutien des actions de partage d'expérience entre parents, d'écoute, de dialogue. Un comité de parents organise des animations, conférence-débats, groupes de parole et une association de parents isolés vient de se créer etc. Deux points info-familles ont également été créés sur Blois.

Une autre activité associative permet d'assurer un lien entre les familles et l'institution scolaire à travers notamment une médiation linguistique.

☐ Un projet éducatif local est en cours d'élaboration par les différents services de la ville

Signataire d'un contrat éducatif local puis d'un contrat enfance et temps libre, la Ville de Blois s'est depuis longtemps inscrite dans une dynamique certaine sur les questions d'enfance et de jeunesse. L'essentiel du travail à mener aujourd'hui réside surtout dans une mise en cohérence des acteurs sur le territoire. Dans cette perspective, la Ville réfléchit à la définition d'un projet éducatif local pour l'enfance. Celui sur la jeunesse/adolescence a été validé fin 2006.

2. PRIORITÉS D' ACTIONS.

Objectif général : Améliorer la réussite éducative dans les quartiers Nord.

Indicateurs de suivi : évolution des résultats aux évaluations de CE2 et de 6^{ème} ; taux de redoublement ; taux d'absentéisme ; situation sanitaire. Nombre d'enfants concernés par le Programme de Réussite Educative.

❑ 2.1. Apporter une réponse globale aux problématiques pouvant affecter la réussite éducative des jeunes.

➡ **Objectif :** Assurer un suivi des jeunes en difficulté et /ou déscolarisés.

Moyens : prévention spécialisée ; Education Nationale.

➡ **Objectif :** Lutter contre l'absentéisme et la rupture scolaire.

Indicateur de résultat : évolution de l'absentéisme scolaire.

➡ **Objectif :** Accompagner les élèves exclus temporairement du collège.

➡ **Objectif :** Mettre en réseau la communauté éducative et favoriser les échanges de pratiques.

Moyens : coordination locale via le PRE.

➡ **Objectif :** Garantir un suivi individualisé et adapté aux enfants et adolescents en situation de risque en matière éducative ; avoir une approche spécifique pour les enfants des familles monoparentales.

Moyens : Mise en œuvre du PRE ; approche globale et pluridisciplinaire.

Indicateurs de résultats : composition de l'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative; évolution du nombre de jeunes de 2 à 16 ans suivis par le dispositif ; typologie des problématiques et des orientations.

❑ 2.2. Promouvoir la pratique culturelle, sportive, éducative et de loisirs chez l'enfant et les jeunes et travailler avec eux sur la réduction de la fracture numérique et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications

➡ **Objectif :** Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, artistiques et de loisirs chez les jeunes.

Moyens : système carte pass ; sorties culturelles.

Développer des actions dans le cadre du dispositif « Ville-Vie-Vacances ».

➡ **Objectif :** Augmenter le nombre de licenciés dans les clubs sportifs en ZUS.

Moyens : mise en place de dispositifs d'aides face aux freins financiers (politique de quotients familiaux, aide à la prise en charge des licences par l'Etat et la CAF dans le cadre du passeport temps libre) ; promotion de la pratique sportive à partir d'une information adaptée.

Indicateurs de résultat : évolution du nombre de licenciés.

- **Objectif :** Poursuivre l'offre d'accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS et en affirmer la cohérence
Moyen : CLAS ; animateurs.
Indicateur de Résultat : nombre d'élèves touchés.

❑ **2.3. Soutenir la fonction parentale et conforter les parents dans leur rôle éducatif.**

- **Objectif :** Apporter un soutien aux parents afin de conforter leur position centrale dans l'éducation de leurs enfants.
Moyens : REAAP ; lieux d'accueil, d'écoute, de dialogue, d'information et d'échange, médiation familiale, milieu associatif
Indicateur de résultat : nombre de parents
- **Objectif :** Développer la communication avec les parents et la médiation parents - Ecole.
Moyens : supports traditionnels, outils innovants adaptés aux modes de vies des uns et des autres ; médiation linguistique.
- **Objectif :** Sensibilisation renforcée sur la prévention des accidents domestiques
Moyens : dispositifs de soutien à la parentalité
Indicateurs de résultat : nombre et type d'opérations de sensibilisation

❑ **2.4. Proposer des actions individuelles et collectives de prévention de la violence en direction des familles, enfants et adolescents.**

- Objectif :** Prévention et sensibilisation sur les risques de répercussions sur les enfants témoins de violences conjugales
Moyens : soutien psychologique, information.

SANTE

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.

1.1. Une difficulté à obtenir des données territorialisées, un besoin d'analyse pour l'avenir.

L'une des principales difficultés relevant de cette thématique tient au manque d'indicateurs et de données actuellement disponibles et mobilisables pour permettre un état des lieux tant des problématiques que des besoins locaux en matière de santé.

La perspective de mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) répond à ce besoin, tant d'analyse que de coordination locale des structures et professionnels intervenant sur le champ de la santé. Cet ASV doit également aboutir à la mise en œuvre de projets concrets et partenariaux, s'appuyant sur les ressources identifiées localement. Il doit constituer le préalable à la mise en œuvre d'un plan local de santé.

L'objectif d'un tel dispositif vise à permettre « *l'articulation entre la politique de la Ville et les politiques de santé et contribuer ainsi à réduire les inégalités territoriales dans ce domaine* »³.

1.2. La démographie médicale dans les quartiers Nord.

La création de la Maison de l'Europe en 2003, en permettant l'installation de médecins libéraux dans ses locaux, constitue un atout en termes de proximité et d'accès aux soins pour les habitants des quartiers.

Il n'est pas nécessairement constaté un manque de structures intervenant dans le champ de la santé pour les quartiers Nord, mais une faiblesse de moyens qui leur sont attribués. Les dispositifs réglementaires existent et doivent être renforcés.

Outre l'accessibilité physique liée à l'implantation des services et l'accessibilité fonctionnelle, l'accompagnement vers les soins est une notion essentielle. En effet, le développement de l'accompagnement aux soins des personnes en difficultés sociales s'avère nécessaire lorsque celles-ci ne sont pas en mesure de se mobiliser pour entamer une démarche de soins ; l'effort et les actions engagés en ce sens, notamment par des acteurs de la vie associative, seront poursuivis, voire développés.

1.3. Développement des problématiques liées aux troubles psychologiques et psychique ; déficit d'accueil et de prise en charge dans ce domaine.

Il a été fait état d'un déficit d'offre dans le domaine de la santé mentale, relevant de la prise en charge psychologique et psychiatrique. Outre les délais d'attente en Centre Médico Psychologique et Psycho Pédagogique (CMP et CMPP), dont la durée peut décourager une démarche de prise en charge engagée par les familles, une problématique plus généralisée liée à une dégradation de santé mentale pour une partie de la population de ce territoire a été soulevée. Elle pose la question de la capacité de prise en charge en ce

³ Source : ville.gouv.fr

domaine ainsi que celle de l'accompagnement pouvant être assuré pour faire prendre conscience aux publics concernés de la nécessité d'une démarche de soin.

2. PRIORITES D'ACTIONS.

Objectif général : Réduire les disparités territoriales en matière d'accès aux soins et d'état sanitaire.

Indicateur de suivi : évolution du niveau sanitaire ; évolution des bilans de santé, entre autres en Protection Maternelle Infantile (PMI) et en médecine scolaire.

Les axes présentés ci-dessous sont inspirés du Plan Régional pour la Santé Publique (PRSP) et des orientations des plans stratégiques nationaux de l'Etat issus de la loi de santé publique du 09/08/2004. Ils préconisent tous de :

- *Promouvoir une attitude favorable à la santé tout au long de la vie,*
- *diminuer l'incidence des maladies chroniques*
- *réduire la mortalité prématurée évitable ».*

Aussi, il est nécessaire d'articuler les orientations du PRSP avec les actions qui seront menées localement. Il convient également d'affirmer la cohérence entre les objectifs ci-dessous et l'analyse des besoins locaux en matière de santé, particulièrement pour les populations en situation de précarité et d'isolement.

☐ 2.1. Mise en place d'un Atelier Santé Ville.

- ☞ **Objectif :** Procéder à l'analyse des besoins locaux en matière de santé.
- ☞ **Objectif :** Définir un plan local de santé et garantir la coordination du réseau.
- ☞ **Objectif :** Garantir la formation des acteurs intervenant auprès de publics sensibles dans le domaine de la santé.
Indicateur de résultat : nombre de personnes rencontrées ; évaluation du nombre d'actions conduites suite au diagnostic posé; nombre de professionnels impliqués.

☐ 2.2. Apporter une réponse globale en matière de santé aux publics prioritaires, de la prévention à la prise en charge.

- ☞ **Objectif :** Lutter contre les addictions en apportant une place majeure à la prévention.
Moyens : actions de prévention menées dans les structures visées (Mission Locale, établissements scolaires etc.).
Indicateur de résultat : nombre de personnes touchées.
- ☞ **Objectif :** Traiter des problématiques liées à l'hygiène alimentaire et bucco dentaire.

Moyens : actions de prévention et de sensibilisation menées dans les structures visées (établissements scolaires, Mission Locale etc.).

Indicateurs de résultats : nombre de personnes touchées ; évolution du taux d'obésité chez les enfants ; évolution du nombre d'enfants concernés par des problèmes dentaires.

- Objectif : Développer l'accès à l'information sur la sexualité, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse et lutter contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

Moyens : actions de prévention et d'information menées dans les structures visées (Mission Locale, établissements scolaires, structures jeunesse, Planning Familial, etc.).

Indicateur de résultat : évolution des taux de grossesses précoces ; évolution du nombre d'IST, IVG etc.

- Objectif : Prévenir le mal-être et le suicide.

- Objectif : Améliorer l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et leur suivi (lien, le cas échéant, avec le milieu psychiatrique).

- Objectif : Renforcer et améliorer la prise en charge des troubles psychologiques et mentaux.

- Objectif : organiser la mise en réseau des médecins libéraux qui exercent dans les quartiers Nord pour améliorer le circuit de l'information et par la même favoriser la prise en charge des patients et l'information des décideurs publics.

Moyens : l'ensemble des médecins libéraux et autres intervenants dans le secteur de la santé

Indicateurs : nombre de personnes acteurs de ce réseau

- Objectif : Favoriser l'accès aux soins et renforcer la prévention et la prise en charge auprès des publics les plus isolés.

Moyens : équipes volantes de prévention ; actions de prévention et de sensibilisation dans les structures visées ; milieu associatif.

Indicateurs de résultats : évolution du nombre de personnes rencontrées ; évolution des problématiques sanitaires relevées.

- **2.3. Le projet de création d'une maison des adolescents serait l'un des outils d'une réponse globale en matière de santé pour les jeunes.**

La mise en place de cette structure est en cours. Les objectifs qui lui seront assignés seront définis dans le projet. Elle s'adresse dans tous les cas à un public spécifique, à savoir les adolescents et leurs parents, dans une démarche d'information mais également de prise en charge, à travers une approche en équipe pluridisciplinaire.

CITOYENNETE / PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CITOYENNETE

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.

1.1. Une très forte population de moins de 20 ans en 1999.

Les quartiers nord de Blois se caractérisent par la jeunesse de sa population, avec 33,1 % de moins de 20 ans contre 24,2 % sur l'ensemble de la ville.

Au sein des structures d'animation jeunesse est relevé un déficit de mixité fille - garçon. Un axe de progrès concerne également le renforcement des projets pédagogiques et éducatifs. Il est nécessaire, dans une démarche d'apprentissage de la citoyenneté, et de la différence, de veiller à ce que ces espaces puissent constituer des lieux d'échanges entre les jeunes, d'apprentissage de la différence, et de responsabilisation.

1.2. Une population d'origine étrangère importante.

Les personnes de nationalité étrangère sont particulièrement représentées dans les quartiers Nord de Blois, leur part dans la population locale s'élevant à 20,8 % contre 8,6 % pour la commune de Blois en 1999. Si les données sont anciennes, les acteurs rencontrés ont tous évoqué les diversités nationales sur ce territoire, la question des populations issues de l'immigration étant revenue fréquemment. Le rapport d'activités d'une association en 2005 fait à ce titre état que 76 % des dossiers suivis pour les primo arrivants sur les 171 traités concernent des personnes résidant dans les quartiers Nord, en majorité des jeunes et des femmes.

1.3. Les problématiques liées à l'isolement.

Cet éloignement n'est pas nécessairement lié ici à un déficit de proximité des structures institutionnelles et associatives mais à un isolement plus généralisé et plus profond, qu'il s'agit de prendre en compte dans une démarche de sensibilisation et d'accompagnement de ces publics par les acteurs locaux.

La question de la monoparentalité est également à prendre en compte dans cette problématique de l'isolement, les quartiers nord comptabilisant en 1999, 16,9 % de familles principales monoparentales. Elle doit être accompagnée d'actions permettant de soutenir au mieux les chefs de famille concernés dans leur vie quotidienne.

1.4. Les ressources locales dans le domaine de la citoyenneté.

□ Le secteur associatif.

On recense une quarantaine d'associations ayant leur siège social sur ce territoire, pour tous champs d'activité confondus.

Leur action peut faire l'objet d'une meilleure identification au regard de la complémentarité qu'elles apportent dans le domaine de la politique de la ville avec les autres intervenants.

☐ Les équipements sportifs, sociaux et culturels et les événements de la vie du territoire.

Les quartiers Nord disposent de différents équipements et structures dans ce domaine, à savoir le centre social Mirabeau, la Maison de Bégon et ses structures annexes, la bibliothèque Maurice Genevoix, une future salle des fêtes polyvalente et divers équipements sportifs (gymnase, piste de bicross etc.).

L'enclavement dont les quartiers Nord font encore l'objet trouve sa matérialisation sur un plan urbain et social, mais également culturel, par des freins certes financiers, mais également par des barrières psychologiques et sociales. L'accès à la culture des habitants doit être encouragé, mais doit s'entendre aussi à travers une notion de partage et de mise en valeur du patrimoine de ces quartiers, dont la diversité culturelle constitue un atout majeur. Le potentiel culturel et événementiel du territoire doit également être mis au profit de la mixité et de l'échange.

2. PRIORITES D'ACTIONS.

Objectif général : promouvoir la citoyenneté sur les quartiers Nord et le lien social.

Indicateurs de résultats : évolution du nombre d'associations ; évolution de la fréquentation des structures jeunesse et des structures sportives - socio culturelles.

☐ 2.1. Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes à travers la mixité et la responsabilisation.

☞ **Objectif :** Améliorer la qualité de l'accueil proposé aux jeunes dans les structures d'animation.

Moyens : mise en place de formations par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS).

Indicateurs de résultats : nombre d'animateurs formés et de jeunes concernés.

☞ **Objectif :** Equilibrer la répartition garçons / filles dans les structures d'animation dans un souci de mixité.

Moyen : attractivité des activités pour un public diversifié.

Indicateur de résultat : évolution de la répartition garçons / filles dans les inscrits.

☞ **Objectif :** Promouvoir des accueils inter quartiers dans un souci de mixité sociale.

Moyens : mode de répartition des inscriptions en structures d'animation / jeunesse.

Indicateur de résultat : évolution de la provenance géographique des publics dans les structures d'animation / jeunesse.

- **Objectif** : Soutenir les projets portés par les jeunes, dans leur vie quotidienne et au sein des structures.

Moyens : conseil municipal des jeunes ; juniors associations ; démarches de projets dans les structures d'animation ; défi jeunes.

Indicateurs de résultat : nombre de juniors associations créées ; nombre de projets pédagogiques mis en place dans les structures d'animation.

❑ 2.2. Favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère et des populations les plus isolées.

- **Objectif** : Accueillir les populations issues de l'immigration en vue de leur intégration, en lien avec le Plan Départemental d'Accueil (PDA)

Moyens : structures d'accueil des étrangers ; Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).

Nombre de contrats signés

- **Objectif** : Favoriser l'insertion sociale et la fonction de relais auprès des populations isolées. les chefs de familles monoparentales.

Moyens : alphabétisation ; médiation.

Indicateurs de résultats : nombre de personnes fréquentant les structures ; nombre de personnes touchées.

❑ 2.3. Faire de la Culture un levier pour l'ouverture des quartiers nord.

- **Objectif** : Promouvoir les événements à portée fédératrice entre les différents territoires.

Moyens : événements à portée extra territoriale se déroulant dans les quartiers Nord - rayonnement des équipements culturels des quartiers Nord.

Indicateurs de résultats : nombre de personnes touchées par ces événements - provenance géographique des publics assistant aux spectacles diffusés par la Maison de Bégon.

- **Objectif** : Mettre en valeur la richesse et la diversité culturelle des quartiers Nord pour l'apprentissage de la différence.

Moyens : actions visant à l'apprentissage réciproque des cultures.

Indicateur de résultat : nombre de personnes touchées.

- **Objectif** : Favoriser les démarches d'accès à la culture auprès des populations.

Moyens : organisation de sorties à dimension culturelle pour les habitants.

Indicateur de résultats : nombre de sorties organisées - nombre de personnes touchées.

❑ **2.4. Lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes.**

- ➡ Objectif : La création de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE) constitue une avancée intéressante. Il serait pertinent de mettre en œuvre une étude diagnostic pour identifier les leviers discriminants notamment face à l'emploi, à la recherche d'un logement, à l'échec scolaire.

Par ailleurs la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) constitue un lieu d'échanges et une source de propositions en la matière.

Indicateur de résultat : nombre de cas de discrimination.

❑ **2.5. Garantir le lien social et promouvoir le développement personnel de chaque habitant.**

- ➡ Objectif : Promouvoir la vie sociale au sein des quartiers Nord et la participation des habitants.

Moyens : Comités de quartier ; événements fédérateurs ; associations ; relais locaux entre les institutions et les habitants.

Indicateurs de résultats : évolution du nombre d'associations ; évolution de la fréquentation des comités de quartier.

- ➡ Objectif : Favoriser les initiatives citoyennes locales.

Moyens : soutien aux associations ; soutien aux habitants.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE, ACCES AUX DROITS, AIDE AUX VICTIMES

1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1. Les constats généraux.

☐ Etat général de la délinquance sur les quartiers nord.

Les quartiers Nord de Blois comptabilisent 934 faits de délinquance générale en 2005, soit 19,5 % de l'ensemble des faits constatés dans la commune. Le taux de criminalité sur ce territoire s'élève à 64,96 ‰ contre 92,24 ‰ pour l'ensemble de la ville. La Délinquance de Voie Publique (DVP) représente dans les quartiers Nord 47,2 % des actes recensés contre 45,39 % pour la Circonscription de Sécurité Publique de Blois⁴. Les quartiers Nord sont légèrement plus touchés par ce type de délinquance, qui contribue le plus fortement à générer un sentiment d'insécurité parmi les populations.

La Police Nationale ne fait pas état de difficultés particulières dans le cadre de ses interventions. En tout état de cause, la délinquance en présence sur ce territoire ne saurait constituer un phénomène généralisé. Elle demeure le fait d'un nombre restreint d'auteurs.

☐ Les mineurs auteurs.

Concernant la délinquance des mineurs, la Protection Judiciaire de la Jeunesse ne relève pas de problématique majeure, les actes les plus graves se limitant à un nombre limité d'auteurs. En octobre 2006, parmi les 51 jeunes pris en charge par le Centre d'Action Educative, 55 % sont issus des quartiers Nord.

Une inquiétude croissante porte plutôt sur l'apparition de comportements d'incivilités chez des mineurs de plus en plus jeunes.

☐ La toxicomanie : les stupéfiants.

La toxicomanie, ici entendue sur le volet consommation et trafic de stupéfiants, représente une source d'inquiétude partagée pour les acteurs locaux. Ces derniers craignent une recrudescence de ce phénomène dans les zones de concentration des difficultés sociales, qui s'inscrit dans un contexte national.

La septième commission du CLSPD est à l'origine d'une enquête sur les problématiques de vie des lycéens blésois, abordant la nutrition, le sommeil, la sexualité, le mal-être, la consommation des substances psychoactives. Les constats posés ont orienté la mise en place d'actions ciblées sur le mal-être.

☐ Les violences faites aux femmes.

⁴ En l'état des données dont nous disposons, il est impossible de calculer ce taux pour la seule commune de Blois.

Dans le Loir-et-Cher, une femme par jour est victime de violences conjugales. S'il est difficile en l'état actuel des données de disposer de focus infra territoriaux, cet indicateur n'en demeure pas moins inquiétant. La question des mariages forcés relève également de cette problématique.

☐ L'accès au droit et l'accueil des victimes : la MJD.

La Maison de Justice et du Droit de Blois a été ouverte fin 2003, dans le secteur Croix Chevalier des quartiers Nord. Elle répond à un besoin en matière d'accès au droit mais également en matière d'aide et de conseil aux victimes. Pour l'année 2004, l'activité de la structure s'est développée de manière continue.

1.2. Les ressources locales.

☐ Le Contrat Local de Sécurité et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Sur le plan organisationnel, le CLS signé en 2005 et le CLSPD intervenant depuis 2002 permettent de répondre aux problématiques délinquantes dans un cadre partenarial, opérationnel et considéré comme efficace dans son fonctionnement.

☐ Les acteurs et structures œuvrant dans ce domaine.

- **Bureau de police secteur BEGON** : La construction d'un bureau de police, rue Bégon dans le cadre du PRU répond à un enjeu de proximité et de territorialisation de l'action des forces de l'ordre au profit des quartiers Nord. La restructuration en cours du service de police municipale doit également permettre de répondre aux besoins de la population par une présence renforcée en période nocturne.
- **Médiation sociale et prévention spécialisée** : L'action de médiateurs (correspondants de nuit), de la Régie de Quartier (correspondantes de quartier) et de la prévention spécialisée participent du renforcement du lien social et de la tranquillité dans les quartiers considérés.

La convention conclue entre le département et la ville pour la promotion de la prévention spécialisée est en cours de redéfinition pour cibler une population plus jeune et préciser l'intervention attendue de l'équipe de prévention spécialisée.

- **La Maison de la Justice et du Droit (MJD)**
- **Les associations d'aide aux victimes.**

2. PRIORITÉS D' ACTIONS.

Objectif général : garantir la sécurité dans les quartiers Nord.

Indicateurs de suivi : évolution du taux de délinquance générale ; de DVP ; de mineurs mis en cause ; de victimes.

La signature récente du CLS et les éléments apportés par les partenaires en matière d'évaluation nous permettent d'affirmer que les priorités d'actions dégagées en 2005 et figurant dans le PLPD sont toujours d'actualité et peuvent se décliner pour le territoire prioritaire.

Une instance de concertation à caractère opérationnel pourrait être envisagée.

❑ 2.1. Lutter contre la toxicomanie et l'alcoolisme.

Concernant cette thématique telle qu'elle est présentée dans le PLPD, sa proximité avec le champ de la santé nécessite de définir précisément les liens qui devront être effectués entre les actions qui seront menées sur ces deux thématiques.

➔ **Objectif :** Renforcer la prévention des problèmes de santé dans les établissements scolaires.

Moyens : le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et formations des intervenants scolaires.

Indicateurs de résultat : nombre d'intervenants formés ; nombre d'actions menées en CESC.

➔ **Objectif :** Réduire les consommations et lutter contre les trafics.

Moyens : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie.

➔ **Objectif :** Sensibilisation auprès des lycéens dans le domaine des psychotropes et du mal être.

Moyens : interventions de professionnels.

❑ 2.2. Apporter une aide aux victimes.

➔ **Objectif :** Accueillir, accompagner et soutenir les victimes.

Moyens : structures d'accueil et d'aide aux victimes ; milieu associatif, dispositifs d'urgence.

Indicateurs de résultat : nombre d'accueils réalisés - nombre d'interventions d'urgence.

➔ **Objectif :** Accueillir, orienter et soutenir les femmes victimes de violences et mieux connaître le nombre de faits de violences conjugales.

Moyen : Mission aux droits des femmes, milieu associatif.

❑ **2.3. Renforcer la prévention à l'égard des mineurs.**

➡ Objectif : Faire prendre conscience aux mineurs condamnés de leur responsabilité pénale.

Moyen : stages de formation civique.

Indicateurs de résultat : nombre de stages réalisés - nombre mineurs accueillis.

➡ Objectif : Réconcilier les jeunes avec l'institution scolaire et rétablir la confiance avec l'adulte.

Moyen : mise en place des classes relais.

Indicateurs de résultat : nombre de classes relais - nombre de jeunes pris en charge.

❑ **2.4. Garantir l'accès aux droits.**

➡ Objectif : Réduire les inégalités territoriales en matière de connaissance et d'accès au droit.

Moyen : Maison de la Justice et du Droit ; actions de sensibilisation dans les structures visées.

Indicateur de résultat : évolution de la fréquentation de la MJD ; nombre d'interventions en matière d'information et de sensibilisation en milieu scolaire notamment.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le contrat urbain de cohésion sociale s'inscrit dans le prolongement du contrat de ville du Blaisois, arrivant à terme fin 2006.

Les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet de développement social et urbain des quartiers Nord de Blois, signataires du présent document, s'engagent à poursuivre cet objectif.

Dans ce contexte, la démarche entreprise, que traduit le contrat urbain de cohésion sociale, vise à prendre en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale que les actions menées au sein même du territoire concerné afin d'améliorer le cadre de vie et la situation des habitants. Il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs opérant sur ce territoire, quel que soit leur niveau d'intervention : convention de rénovation urbaine, programme local de l'habitat, zone franche urbaine, projet de réussite éducative, insertion des jeunes, contrat local d'accompagnement à la scolarité, lutte contre l'illettrisme, réseau d'accès aux droits, contrat local de sécurité, ville-vie-vacances, actions en faveur de l'intégration et contre les discriminations ...

A cet effet, la mobilisation des moyens de droit commun en faveur des quartiers susdésignés devra être considérée comme une priorité dans l'utilisation qui en sera décidée par les différents partenaires du contrat, dans le cadre de leurs compétences respectives.

Des moyens spécifiques (en dehors des crédits de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et autres crédits d'investissement), déclinés ci-après, seront en outre mis en œuvre pour des actions en relation avec le territoire en cause.

Les partenaires se concerteront afin d'harmoniser, autant que faire se peut, leurs propositions de subventions et de rechercher la complémentarité tout en limitant les financements croisés.

Crédits contractualisés au titre de « la politique de la ville »

- Pour l'Etat

Intervenant en plus des moyens de droit commun, la participation de l'Etat est principalement constituée par les crédits délégués annuellement par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) au Préfet de département, délégué de l'Agence, qui en assure la répartition entre les contrats urbains de cohésion sociale.

Ces crédits ont vocation à contribuer au financement, en fonction des projets élaborés, d'actions d'animation (soutien aux associations...), d'intégration et de lutte contre les discriminations, d'opérations au titre des programmes ville-vie-vacances, projet de réussite éducative, création d'un atelier santé-ville...

Pour le présent contrat, leur montant pour l'année 2007 est de 649 500 €.

En outre, la dotation en nombre de postes adultes-relais, dispositif d'insertion et de médiation sociale (financé à hauteur de 80 % du SMIC par l'Etat), au nombre de 10 en 2006, pourra être doublée en 2007 en fonction des besoins et des opportunités.

- Pour la commune de Blois

La ville de Blois s'est résolument engagée depuis plusieurs années, par le biais d'une démarche volontariste, en faveur de la politique de la ville, affirmée par la mise en place de contractualisations dans lesquelles s'inscrit le contrat urbain de cohésion sociale.

Au delà de la mobilisation de ses moyens de droit commun, la contribution de la ville sous forme de crédits de fonctionnement spécifiquement affectés à des actions bénéficiant au territoire objet du présent contrat représente un montant annuel de l'ordre de 182 900 €.

- Pour le Conseil Général de Loir-et-Cher

Au regard de ses compétences, notamment en matière d'action sociale, le Conseil Général intervient activement en direction des populations des quartiers en souffrance.

Il agit notamment en accompagnant les bénéficiaires du R.M.I. dans leur parcours d'insertion et a, pour ce faire, renforcé ses équipes affectées à cette mission et conventionné avec les services du CIAS du Blaisois. L'insertion par l'emploi est priorisée dans les actions qu'il finance : soutien à la création d'entreprises en subventionnant l'association qui accompagne les porteurs de projets, soutien aux structures d'insertion par l'activité économique, actions d'évaluation et d'accompagnement professionnel dont les moyens sont concentrés à plus de 40 % sur le territoire du Contrat urbain de cohésion sociale. Pour ces soutiens, le Conseil Général consacre annuellement 580 000 €.

Déjà très impliqué dans les précédents dispositifs contractuels, il renouvelle son engagement, en sus de la contribution de ses moyens de droit commun, par une participation annuelle à hauteur de 280 000 €.

Ce montant intègre le soutien aux activités associatives et l'aide à destination de l'animation, celle-ci ayant notamment pour objet d'aider les jeunes en améliorant leur accueil dans les activités sportives ou autres.

Ces engagements financiers, relevant tant de l'Etat que de la ville et du département, restent conditionnés à l'inscription des crédits correspondants aux lois de finances pour l'Etat et aux décisions des assemblées délibérantes pour les collectivités concernées.

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Cette dotation est attribuée par l'Etat aux communes de plus de 5 000 habitants en fonction de leurs ressources et de leurs charges.

Etant destinée à prendre en compte les difficultés urbaines dans leur ensemble, et sans remettre en cause le principe de non affectation des crédits versés à ce titre, cette ressource doit être évoquée dans le CUCS en raison de sa vocation à aider au désenclavement des quartiers en difficulté.

Le montant pour la ville de Blois a été de 1 458 733 € en 2005 et de 1 964 032 € en 2006.

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu un abondement, au niveau national, de cette dotation de 120 M€ par an, pendant 5 ans (2005 à 2009).

Le code général des collectivités territoriales stipule, en son article L 2234-19 que *«le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la DSUCS, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement»*.

- Engagements des autres partenaires

- Les bailleurs sociaux

L'OPAC de Loir-et-Cher, la société Jacques Gabriel, la société Loir-et-Cher Logement, la société Immobilière Val de Loire sont des acteurs efficaces de la mise en œuvre des initiatives visant à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Ils contribuent en outre à développer des actions de gestion urbaine de proximité et de médiation.

- La Caisse d'allocations familiales

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CAF intervient de manière active dans les domaines du soutien aux familles et à l'exercice de la parentalité, de l'accompagnement à la scolarité, du renforcement du lien entre les habitants en favorisant l'accès à la vie sociale et à la citoyenneté.

- La Caisse des dépôts et consignations

Par des dispositions pouvant être déployées dans les territoires fragiles, elle est susceptible de contribuer à l'émergence d'un contexte économique plus favorable au développement d'activités économiques et à l'insertion professionnelle de publics en difficulté (mise en œuvre d'outils d'ingénierie de projet, soutien aux initiatives de collectivités et de leurs partenaires pour faciliter la venue d'activités créatrices d'emplois, accompagnement de porteurs de projets, créateurs et chefs d'entreprises...).

Ces intervenants s'engagent, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, à poursuivre leurs efforts, dans les secteurs d'activités et avec les moyens qui leur sont propres, en vue de définir les modalités d'une intervention sociale plus efficace et mieux coordonnée avec les autres partenaires favorisant le développement des quartiers en difficulté et le mieux-être de leurs habitants.

MODALITES DE PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

1. LE PILOTAGE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE.

1.1. Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage est une instance collégiale composée des principaux intervenants et partenaires financiers, commun au suivi du Projet de Rénovation Urbaine des quartiers Nord de Blois et du présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cette instance décisionnelle est co-présidée par le Maire de Blois, Président de la communauté d'agglomération du Blaisois et le Préfet de Loir-et-Cher.

Ce comité a pour missions de veiller à la mise en œuvre des dispositifs contractuels précités et aux conditions de déroulement des programmes, de les réorienter si nécessaire, d'apprécier les modalités de leur suivi et leur évaluation.

Il se réunit au moins deux fois par an. Son secrétariat est assuré par la ville de Blois.

1.2. Le comité opérationnel

Le comité opérationnel est composé des représentants techniques du comité de pilotage, co-présidé par le Directeur Général de la ville de Blois et le secrétaire général de la Préfecture de Loir-et-Cher.

Il est une instance de validation des propositions à soumettre au comité de pilotage. Il assure la coordination entre les commissions techniques et le lien avec le comité de pilotage.

Il se réunit au moins deux fois par an. Son secrétariat est assuré par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) à la mairie de Blois.

1.3 Les commissions thématiques :

Les commissions thématiques sont au nombre de cinq :

- Habitat et cadre de vie
- Santé
- Emploi et développement économique
- Réussite éducative/parentalité
- Citoyenneté et prévention de la délinquance.

Elles sont composées des représentants des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions correspondantes et animées par l'un de ces intervenants, en liaison avec le chef de l'équipe MOUS à la mairie et du référent « politique de la ville » à la préfecture.

Chacune des commissions thématiques assure la mise en œuvre et le suivi des actions correspondantes et contribue à l'évaluation de leurs résultats.

Le comité opérationnel est tenu informé de l'activité des commissions thématiques.

Ces commissions thématiques peuvent être complétées par des groupes de travail spécifiques et ponctuels.

1.4 L'équipe opérationnelle : MOUS

Les modalités organisationnelles de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, chargée de la mise en œuvre de la politique de la ville à la mairie de Blois, sont à définir au vu des résultats de l'évaluation en cours du Contrat de Ville.

Le chef de projet interviendra sous l'égide du Maire et du Préfet, représentant de l'Etat et délégué de l'ACSE dans le département. Les informations utiles seront régulièrement échangées avec le référent chargé de la politique de la ville à la Préfecture de Loir-et-Cher.

La participation financière de l'Etat à sa mission sera de 15 000 € par an à prélever sur le montant précité des crédits délégués par l'ACSE pendant la durée du Contrat urbain de cohésion sociale.

La mise en œuvre des programmes d'actions selon les orientations prioritaires ci-avant définies reposera sur les dispositifs de droit commun et ceux, spécifiques, relevant des moyens dédiés à la réalisation d'actions à destination des quartiers en difficulté.

Elle fera l'objet d'une programmation annuelle sur la base de propositions issues, notamment, d'un appel à projets faisant l'objet d'une demande de subvention, réalisé en fin d'année N-1, dans le cadre d'une concertation entre les différents partenaires financiers. Cette programmation sera adaptée en tant que de besoin en cours d'année.

Certaines actions, de par leur caractère structurant, pourront donner lieu à une convention de financement pluri-annuelle avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ayant pour délégué territorial le préfet de département. La stabilisation du financement apporté par l'Etat ainsi conférée aux porteurs de projets aura pour contrepartie une exigence particulière en termes de compétences des structures et d'évaluation des actions concernées.

La mise en application du Contrat urbain de cohésion sociale doit s'articuler avec celle du Projet de rénovation urbaine, répondant à une attente exprimée en terme de rééquilibrage entre le volet humain et le volet urbain de la politique de la ville.

1.5 La participation des habitants

L'information et la concertation avec les habitants des quartiers en difficulté est une des conditions d'adaptabilité des interventions aux besoins que ceux-ci perçoivent et à leurs attentes.

L'implication du milieu associatif en matière de propositions et de réalisation d'actions à destination des quartiers considérés constitue un vecteur essentiel de communication sur les préoccupations et les problèmes rencontrés.

Le Relais municipal d'Informations et d'Echanges, ouvert en octobre 2002 est un lieu ouvert à la population, installé au cœur des quartiers Nord.

Entre autres fonctions, il organise les Comités Consultatifs d'Habitants destinés à permettre à chacun d'accéder à l'information, d'alimenter la réflexion et de faire émerger des projets du terrain.

Un comité sur les questions d'insertion et de développement économique existe quant à lui depuis fin 2003, date de création de la Zone Franche Urbaine.

Ces comités constituent des lieux d'échanges et d'informations, facteurs de lien social.

En outre, un fonds de participation des habitants vise à soutenir des initiatives directement issues de leur vécu quotidien et accentue leur appropriation de la citoyenneté. Ce fonds sera soutenu dans le cadre du CUCS et sera piloté par une association du quartier. Un suivi régulier et une évaluation finale du projet est mené dans le cadre d'un comité de suivi.

Une plus grande complémentarité des rôles et un partage des connaissances de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, qui constituent l'un des objectifs du présent contrat, doivent permettre de mieux répondre aux sollicitations, exprimées ou non, de la population dans les quartiers manifestant des signes de fragilité sociale.

Enfin, un soin tout particulier doit être accordé à l'accompagnement des personnes concernées par un relogement dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de rénovation urbaine.

2. LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

2.1. Le tableau de bord de suivi annuel

Le suivi du dispositif renvoie à une démarche d'observation du territoire prioritaire, à savoir les quartiers Nord, afin d'étudier l'évolution de sa situation pour chacune des thématiques prioritaires.

Un tableau de bord général reprend les indicateurs de suivi proposés pour chacune d'entre elles, qui pourront être adaptés en tant que de besoin, et doit permettre d'étudier dans quelle mesure les écarts territoriaux ont évolué, afin de réorienter, si nécessaire, les actions mises en œuvre en fonction des objectifs retenus et d'apprécier leur pertinence.

Ce tableau de bord sera accompagné d'un suivi financier (crédits mobilisés par quartier et par thématique), à élaborer par l'équipe MOUS en liaison avec la préfecture, et sera présenté chaque année au comité opérationnel avant d'être soumis au comité de pilotage.

La centralisation des données dont disposent les différents services, notamment en matière de moyens de droit commun, sera renforcée afin d'affiner l'analyse.

La mise en place de cette démarche correspond à un véritable observatoire de la vie des quartiers qui pourra être alimenté notamment par des chiffres communiqués par la CAF, l'ANPE, la Mission Locale, l'Education Nationale, les bailleurs sociaux, la DGI, la Police, le CIAS et les autres partenaires.

L'équipe de travailleurs sociaux et médico-sociaux de l'UPAS de Blois-Agglomération du Conseil général, constituée d'une quarantaine de personnes oeuvrant dans les quartiers Nord, pourra judicieusement contribuer à l'information de cet observatoire.

Il est pertinent que l'équipe MOUS soit chargée de piloter la démarche.

La collecte et l'analyse des indicateurs pourront être sous-traitées.

En outre, les données diffusées par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles permettront la comparaison entre les différents niveaux de territoires pour mesurer les écarts à combler entre les quartiers prioritaires et les autres échelons territoriaux.

2.2 L'évaluation globale

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation à échéance de trois ans afin d'établir une appréciation d'ensemble sur la réalisation des objectifs et les conditions de sa reconduction.

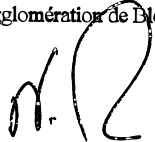
DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat urbain de cohésion sociale est signé pour une durée de 3 ans (2007-2009).

Il pourra être reconduit pour une même durée (2010-2012) sur la base d'une évaluation destinée à réorienter, si nécessaire, les actions engagées.

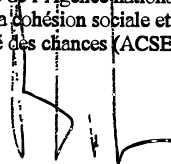
BLOIS, le 12 FEV. 2007

Le Député-Maire de Blois,
Président de la Communauté
d'Agglomération de Blois,



Nicolas PERRUCHOT

Le Préfet de Loir et Cher,
Délégué de l'Agence nationale
pour la cohésion sociale et
l'égalité des chances (ACSE),



Pierre POUËSSEL

P/ Le Président du Conseil
Général de Loir et Cher,
Le Vice-Président,



Alain QUILLOUT

Le Président de l'OPAC 41,
de Loir et Cher,



Claude DENIS

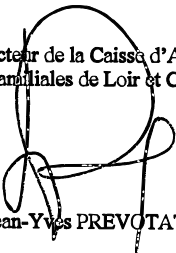
P/ Le Président de la S.A.
Jacques GABRIEL,
Le Directeur Général,



Bruno VIGEZZI

Le Président de la S.A.
Loir et Cher Logement,
Par délégation spéciale

Le Vice-Président
Jean ANTONI




Jean-Yves PREVOTAT

P/ La Présidente de la S.A.
Immobilière Val de Loire,
Le Directeur Général,



Thierry FOURNIGUET

Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de Loir et Cher,



Jean-Yves PREVOTAT

Le Directeur Régional de la Caisse
des Dépôts et Consignations,



Yves AGUITON

GLOSSAIRE

- (ACSE) Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
- (ASV) Atelier Santé Ville
- (CAI) Contrat d'Accueil et d'Intégration
- (CESC) Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- (CLAS) Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- (CLS) Contrat Local de Sécurité
- (CLSPD) Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- (CSP) Circonscription de Sécurité Publique
- (CTL) Contrat Temps Libre
- (CMP et CMPP) Centre Médico Psychologique et Psycho Pédagogique
- (CUCS) Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- (DVP) Délinquance de Voie Publique
- (GE) Groupement d'Entreprise
- (GPV) Grand Projet de Ville
- (GUP) Gestion Urbaine de Proximité
- (HLM) Habitat à Loyer Modéré
- (HALDE) Haute Autorité contre les Discrimination et pour l'Egalité
- (MJD) Maison de la Justice et du Droit
- (MOUS) Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale
- (PEL) Projet Educatif Local
- (PLIE) Programme Local d'Insertion par l'Economie
- (PLH) Programme Local de l'Habitat
- (PRSP) Plan Régional pour la Santé Publique
- (PMI) Prévention Maternelle Infantile
- (PRE) Programme de Réussite Educative
- (PRU) Projet de Rénovation Urbaine
- (REAAP) Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- (RIE) Relais d'Informations et d'Echanges
- (RMI) Revenu Minimum d'Insertion
- (UPAS) Unité de Prévention de l'Action Sociale
- (USH) Union Sociale pour l'Habitat
- (ZFU) Zone Franche Urbaine
- (ZUS) Zone Urbaine Sensible

